

DOSSIER D'INSCRIPTION 2026-2027



ATELIERS D'ANGLAIS KIDS ECOLE RAMBAUD

Du 14 septembre 2026 au 21 juin 2027

**Offrez à votre enfant le plaisir de parler anglais avec confiance
dès le plus jeune âge**

Dear Parents,

Voici le dossier d'inscription à nos ateliers d'anglais Kids 2026-2027. Merci de bien vouloir le compléter lisiblement et de nous le retourner accompagné du règlement (**à l'ordre de APILAC**) le jour des inscriptions à l'école ou par voie postale à l'adresse suivante :

Firststep APILAC 1, rue Montesquieu – 33650 La Brède.

Dès réception du dossier complet nous vous confirmerons votre inscription par mail.

A compléter et à signer

Je confirme avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente et je les accepte sans réserve par ma signature.

Fait à, Le/...../.....

Signature :



06 22 65 16 50



contact@firststeplabrede.fr

DOSSIER D'INSCRIPTION 2026-2027

VOTRE ENFANT

☐ Fille

☐ Garçon

Age :

NOM :

 INSCRIT A L' ETUDE DU SOIR : OUI ☐ NON ☐

PRENOM :

CLASSE :

Nom et contact de la personne responsable d'accompagner et de reprendre l'enfant aux ateliers :

J'autorise mon enfant à rentrer seul à la fin de l'atelier :

 OUI ☐

 NON ☐

J'autorise la prise et la diffusion de photos et/ou vidéos de mon enfant, son anonymat sera préservé

 OUI ☐

 NON ☐

J'autorise l'équipe Firststep à donner une mini sucrerie à la fin de l'atelier (si non, merci de prévenir votre enfant qu'il en sera privé) :

 OUI ☐

 NON ☐

Remarques ou allergies :

PARENTS -REPRÉSENTANTS LEGAUX

NOM 1 :

PRENOM 1 :

Email 1 :

TEL 1 :

PROFESSION 1 :

NOM 2 :

PRENOM 2 :

Email 2 :

TEL 2 :

PROFESSION 2 :

COORDONNEES

Adresse postale :

Code postal : Ville :

 Adresse 2^{ème} parent si différente :

 Comment avez-vous connu Firststep : Amis ☐ Centre ☐ Flyers ☐ Presse ☐ Internet ☐ Bouche à oreille ☐ Ecole ☐

INSCRIPTION ET HORAIRES :

KIDS 6-7 ans	KIDS 8-10 ans
☐ LUNDI 16H30-17H30	☐ JEUDI 17H30-18H30
☐ LUNDI 17H30-18H30	
☐ JEUDI 16H30-17H30	

Les groupes seront constitués en fonction du niveau de chaque enfant

DOSSIER D'INSCRIPTION 2026-2027

ATELIERS D'ANGLAIS KIDS DE 6 A 11 ANS

Kids 5-7 ans : Comprendre, progresser, s'exprimer avec plaisir !

Du CP au CE2, les enfants consolident les bases de **l'anglais oral** en élargissant leur vocabulaire et en découvrant les premières structures de phrases. **L'écrit est introduit progressivement**, de façon ludique, avec des supports inspirés de la culture anglophone.

Kids 8-11 ans : Se préparer pour le collège en toute confiance !

À partir du CM1, nos ateliers préparent les enfants aux exigences du collège tout en gardant une approche dynamique. Les jeux de rôle, dialogues, activités créatives et la pratique régulière de l'écrit renforcent la **compréhension, la fluidité, et l'aisance à l'oral**.

Les ateliers se déroulent dans l'enceinte même de l'école. Les enfants sont pris en charge après le goûter par notre équipe anglophone :

- > **KIDS 6-7 ans** **LUNDI 16H30-17H30 / LUNDI 17H30-18H30 / JEUDI 16H30-17H30**
- > **KIDS 8-10 ans** **JEUDI 17H30-18H30**

Ils se retrouvent en mini-groupe de 6 à 12 enfants maximum chaque semaine du calendrier scolaire durant 1h00 pour s'amuser et apprendre l'anglais.



Inscription annuelle : du 21 septembre 2026 au 21 juin 2027 pour les cours du lundi
Du 24 septembre 2026 au 17 juin 2027 pour les cours du jeudi

320€ ttc*

1h d'atelier hebdomadaire

PAIEMENT ET MODALITÉS – INSCRIPTION ANNUELLE

PAIEMENT	1 ENFANT	2 ENFANTS	3 ENFANTS
1 CHEQUE	310 €	610 €	910 €
3 CHEQUES*	107 €	207 €	307 €
6 CHEQUES*	54 €	104 €	154 €
10 CHEQUES*	33 €	63 €	93 €

- > **Paiement comptant** : 10€ de réduction pour un paiement en 1 seule fois à l'inscription en 1 seul chèque débité à réception.
- > **Réductions** : - 20€ de réduction est appliqué dès le 2^{ème} inscrit d'une même famille.
*hors vacances scolaires et jours fériés. ** Des frais sont appliqués

DOSSIER D'INSCRIPTION 2026-2027

MODE DE REGLEMENT

Tout changement d'adresse, de téléphone, ou de situation doit être communiqué au centre.

☐ Chèques à l'ordre de APILAC

☐ Espèces

☐ Virement

Intitulé du compte **SAS APILAC**
1 RUE MONTESQUIEU
33650 LA BREDE

IBAN

FR76	1333	5003	0108	0041	9234	566
------	------	------	------	------	------	-----

Nom de la personne faisant le paiement :

(Merci de bien préciser votre nom sur le virement)

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

- 1. Les présentes conditions générales de ventes** régissent les relations contractuelles entre la société Firststep APILAC et le client. Toute inscription et recours aux prestations délivrées par Firststep APILAC impliquent l'acceptation sans réserve de ces conditions générales de ventes. Les prestations sont délivrées sous la forme d'ateliers dispensées dans les centres pédagogiques Firststep APILAC ou dans tous autres lieux où Firststep APILAC intervient (entreprise, école, crèche...). Nos ateliers sont animés par des intervenants anglophones et de culture anglo-saxonne tout au long d'une année scolaire d'octobre d'une année à fin juin de l'année suivante sur une base hebdomadaire pour les abonnements annuels (hors vacances scolaires et jours fériés) de 30 séances de 1 heure par année scolaire répartis selon un calendrier fixé par Firststep APILAC. Firststep en anglais se réserve le droit d'annuler un atelier annuel si moins de 5 participants y sont inscrits sachant que l'information sera communiquée au client au moins une semaine à l'avance. Dans le cas d'un évènement lié directement à l'école et/ou indépendant de notre volonté, l'atelier sera supprimé et non remplacé. Dans le cas où les ateliers dispensés seront réalisés dans l'établissement scolaire concerné par ce présent contrat ou un lieu que le chef d'établissement choisira, les locaux mis à disposition par l'école devront être de nature à pouvoir accueillir nos ateliers (pièce chauffée, tables et chaises en nombre suffisant, alimentation électrique et éclairage fonctionnel, sanitaires à proximité, éviter au maximum la coactivité). L'ensemble des locaux mis à disposition par l'école devra être conforme aux règles de sécurités en vigueur et devra donc également être assuré. Dans le cas où Firststep APILAC mettrait à disposition du matériel essentiel au bon déroulement de l'atelier, ce dernier s'engage à utiliser du matériel conforme et respectant les règles essentielles d'hygiène et de sécurité. De la même façon, si le chef d'établissement met à disposition du matériel essentiel à la réalisation de l'atelier celui-ci devra être conforme et devra respecter les règles essentielles d'hygiène et de sécurité. Firststep APILAC se dégage de toute responsabilité concernant un dégât, blessure ou problème causé par les locaux et/ou le matériel mis à disposition par l'école.
- 2. Nos animateurs-trices** de culture anglo-saxonne ne sont pas attribué(e)s à un groupe spécifique toute l'année scolaire. Les enfants rencontrent plusieurs animateurs-trices afin d'être en contact avec une diversité d'accents et de prononciations.

DOSSIER D'INSCRIPTION 2026-2027

3. **Les tarifs indiqués s'entendent toutes taxes comprises.** Le paiement est exigé dans sa totalité le jour de l'inscription soit par chèque ou tout autre moyen de paiement excepté la carte bancaire. Des frais de traitement peuvent être facturés en sus du montant de la prestation si le paiement est effectué en plusieurs fois. Le paiement réalisé par chèque peut s'effectuer en une 1 fois, en 3 fois, en 6 fois ou 10 fois selon les modalités suivantes : 1 chèque de la totalité remis à l'encaissement le jour de l'inscription, 3 chèques remis à l'encaissement le 1^{er} à l'encaissement, le 2nd le 30 septembre et le 30 décembre, 6 chèques remis à l'encaissement dont le 1^{er} encaissé à l'inscription les suivants le 30 de chaque mois ou 10 chèques remis à l'inscription et remis à l'encaissement le 1^{er} à l'inscription et les suivants le 30 de chaque mois de la saison en cours. Si le paiement est effectué par chèque, une photocopie de votre carte d'identité est obligatoire. Le tarif comprend des frais d'inscriptions et des frais de formation.
4. **L'inscription sera définitive pour l'année scolaire** dès réception du dossier d'inscription complet et aucune résiliation, ni remboursement ne pourra plus être effectuée sauf cas grave de force majeure dûment justifié par le client et soumis à l'appréciation de Firststep APILAC. Dans ce cas, les ateliers dispensés sur la base du tarif par séance en vigueur tel qu'indiqué dans la brochure tarifaire, seront dûs. Le remboursement du solde sera alors effectué dans les 60 jours. Les cours ne peuvent en aucun cas être cédés à un autre participant. Les absences et retards ne peuvent être une cause de remboursement ou de report d'atelier. Tout arrêt en cours d'année ne sera pas remboursé. Tout manquement d'un enfant au règlement intérieur, au code de bonne conduite ou aux règles de politesse pourra entraîner son exclusion temporaire ou définitive sans qu'aucun remboursement n'intervienne.
5. Afin d'assurer un bon niveau de qualité de formation de groupe et dans le cas où le nombre de participants ne serait pas suffisant pour assurer un bon déroulement des cours, nous pouvons être amenés à modifier ou à annuler les dates d'un stage ou d'un groupe. La société Firststep APILAC n'est pas responsable notamment en cas d'incendie, d'explosion, d'inondations, d'interruption de la fourniture d'énergie, ainsi que les grèves totales ou partielles de toute nature entravant la bonne marche de la société, telles que les grèves des transports ; Ils ne sont pas cas de force majeure entraînant le remboursement des sommes encaissées.
6. **Non sollicitation :** Le client (entreprise ou particulier), s'interdit de solliciter ou d'approcher directement ou indirectement un animateur-trice de Firststep APILAC pour une prestation de formation linguistique ou autre prestation pendant et après en avoir bénéficié chez Firststep APILAC, sous peine d'une indemnité forfaitaire en dommage et intérêts de 10 000 € par infraction constatée.
7. **Firststep est assuré** au titre des prestations fournies en responsabilité civile professionnelle. Cependant Firststep APILAC décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou d'endommagement des effets personnels des participants. Les familles s'engagent à souscrire une assurance responsabilité civile pour les enfants inscrits aux ateliers d'anglais Firststep.
8. **Les informations personnelles** que vous remettrez à Firststep APILAC seront exclusivement destinées à notre société et seront conservées pendant une durée de 2 ans à compter de la date de signature. Elles ne seront pas cédées à des Tiers. Dans la mesure où vous ne nous fourniriez pas ces informations, Firststep serait dans l'incapacité de traiter votre dossier par conséquent par votre signature vous acceptez que Firststep APILAC traite toutes vos données personnelles. Le client est informé que Firststep APILAC met en œuvre des traitements de données à caractère personnel (nom, prénom, téléphone, adresse postale et adresse électronique) afin de lui permettre d'assurer la gestion, la facturation, le suivi des dossiers de ses clients et la prospection par voie électronique. Ces données sont nécessaires pour la bonne gestion des dossiers et des clients et sont destinées aux services habilités de Firststep APILAC. Conformément aux articles 38, 39 et 40 de la loi 3411849.6 5 n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès aux données les concernant, de rectification, d'interrogation, d'opposition pour motif légitime au traitement de leurs données personnelles et à la prospection, en se connectant à notre site internet <http://www.firststepanglais.com/contact/> ou par courrier postal à Firststep APILAC 1, rue Montesquieu – 33650 La Brède, sous réserve de justifier de son identité.
9. **LITIGE – MEDIATION DE LA CONSOMMATION** En cas de litige entre le Client et l'entreprise, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable (le Client adressera une réclamation écrite auprès du professionnel ou, le cas échéant, auprès du Service Relations Clientèle du professionnel). A défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le Client consommateur au sens de l'article L.133-4 du code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir : La Société Médiation Professionnelle - Alteritae www.mediateur-consommation-smp.fr - 5, rue Salvaing 12000 Rodez
10. **Juridiction compétente :** seule la Direction de l'organisme fait autorité dans la décision de remboursement ou report des cours non suivis. Toute réclamation concernant les prestations fournies par Firststep devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à : Firststep APILAC 1, rue Montesquieu – 33650 La Brède.
11. **Toute contestation** ou différent relatif à l'exécution de ces conditions générales de vente ne pouvant être réglées à l'amiable sera portée devant le Tribunal compétent de la ville où est dispensée l'atelier.